

Commission d'enquête relative aux révélations des Uber Files : l'ubérisation, son lobbying et ses conséquences

Description

La brutalité et le cynisme d'Uber mis à nu ou comment imposer un état de fait à l'état de droit

En juillet 2022, *Le Monde* a publié une série d'articles à partir des « Uber Files », informations dévoilées par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), s'appuyant sur 124 000 documents internes à l'entreprise américaine datés de 2013 à 2017, transmis par le lanceur d'alerte Mark MacGann, ancien cadre dirigeant puis conseiller d'Uber, chargé notamment, à cette époque, des relations avec les gouvernements dans près de cinquante pays en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient.

L'enquête porte sur le lobbying et les manœuvres conduites par la société de véhicules de transport avec chauffeur (VTC) afin de s'implanter en France en particulier et dans les grandes métropoles en général. La députée La France Insoumise (LFI) Danielle Simonnet demande alors que soit créée une commission d'enquête parlementaire et dénonce le rôle présumé d'Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie entre août 2014 et août 2016, dans l'installation d'Uber en France. La commission d'enquête est rejetée, notamment parce qu'Emmanuel Macron est entre-temps devenu président de la République, et qu'une commission d'enquête ne peut porter sur la mise en cause de la responsabilité du chef de l'état, de manière directe ou indirecte. Les députés LFI utiliseront finalement leur droit de tirage en janvier 2023, qui leur donnera la capacité de créer cette commission d'enquête, en adaptant son champ d'action aux « *conséquences sociales, économiques et environnementales de l'ubérisation* » et visant à « *identifier l'ensemble des actions de lobbying menées par Uber pour pouvoir s'implanter en France ainsi que le rôle des décideurs publics de l'époque [à] et à évaluer les conséquences économiques, sociales et environnementales du développement du modèle Uber en France et les réponses apportées et à porter par les décideurs publics en la matière* ».

Le rapport final, adopté par douze voix pour et onze abstentions, trahit les tensions, comme le rapporte La Chaine parlementaire à l'Assemblée nationale (LCP), entre, d'une part, la députée La France insoumise qui accuse Emmanuel Macron d'avoir « *défendu les intérêts des plateformes* » et, d'autre part, son président, Benjamin Haddad du parti Renaissance et membre du gouvernement, qui dénonce « *une lecture complotiste des faits* ».

.Â Durant six mois, la commission dâ€™enquête auditionnera 120 personnes, pendant plus de 85 heures, parmi lesquels *«Â trois premiers ministres, des ministres et parlementaires, les dirigeants passés et actuels dâ€™Uber, ainsi que de nombreuses plateformes de VTC, livraisons et mises en relation, ainsi quâ€™experts et repräsentants de la société civileÂ»*. Pour la commission dâ€™enquête, il ne fait pas de doute que *«Â la société Uber a, pour sâ€™implanter en France, imposé, au mépris de la égalité, un état de fait à lâ€™état de droit, en violant les règles du transport particulier de personnes, en adoptant une stratégie dâ€™évasion et dâ€™optimisation fiscales agressive, en recourant au travail dissimulé, en échappant au versement des cotisations sociales et en se soustrayant sciemment aux contrôles des autoritésÂ»*. La commission dâ€™enquête et les *«Â Uber FilesÂ»* montrent, sans ambages, le cynisme dâ€™une entreprise américaine dont lâ€™objectif est dâ€™imposer, par tous les moyens, son modèle dâ€™affaires qui consiste à mettre en relation des travailleurs indépendants avec des particuliers à une mise en relation requalifiée en contrat de travail par les tribunaux français.

Pour lâ€™ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve, *«Â la stratégie consistait à multiplier les fronts de façon agressive et disruptive pour obliger lâ€™état à modifier sa réglementation de sorte que celle-ci devienne favorable aux intérêts dâ€™UberÂ»*. Câ€™est en profitant dâ€™une faille de la loi Novelli de 2009 destinée à moderniser le secteur des taxis avec la création du statut de *«Â voiture de tourisme avec chauffeurÂ»* (VTC) que la société Uber sâ€™est implantée en France en 2012, portée par la croissance du taux dâ€™équipement de la population en smartphone, lâ€™instauration du statut dâ€™autoentrepreneurs en 2008 ainsi que dâ€™une offre de taxis réglementée et largement sous-dimensionnée. En 2014, Uber lance UberPop en France, présentée comme une *«Â solution collaborative de transport entre particuliersÂ»*, et qui va rapidement attirer les foudres des chauffeurs de taxi, avant dâ€™interrompre le service en juillet 2015. Puis Uber sâ€™appuie sur le détournement de la loi dâ€™orientation des transports intérieurs (LOTI), *«Â un système de capacités qui permettait à toute personne, sans autorisation particulière, de transporter moins de dix personnesÂ»* pour développer son activité sur le territoire, un statut qui sera finalement supprimé en 2016. Pour Adrien Sönnet, journaliste au *«Â MondeÂ»*, *«Â ce qui nous a semblé significatif, câ€™est que les dirigeants dâ€™Uber avaient conscience que le contentieux dâ€™enquête nâ€™était pas un problème. Il sâ€™agit de lâ€™un des grands enseignements de cette enquête : laisser la situation empirer pour en tirer parti était une stratégie de lâ€™entreprise, assumée comme telleÂ»*. Uber nâ€™a aucune éthique des affaires et lâ€™assume parfaitement. En atteste également sa pratique régulière de la technique dite du *«Â kill switchÂ»*, qui consiste à *«Â couper lâ€™accès des ordinateurs dâ€™une de ses filiales aux fichiers et systèmes internes du groupe afin dâ€™empêcher les autorités de récupérer les données qui les intéressent pour faire avancer leurs enquêtesÂ»*. Sâ€™il sâ€™avère, au terme de la commission dâ€™enquête, quâ€™un intense lobbying a bien été mené par Uber lors de son implantation en France, elle nâ€™aura pas permis de mettre au jour un *«Â dealÂ»* secret entre le ministre de lâ€™économie et la société Uber.

[Commission dâ€™enquête relative aux révélations des Uber Files : lâ€™ubérisation, son lobbying et ses conséquences,Â](#)

rapport du Sénat, président Benjamin Haddad, rapporteure Danielle Simonnet, 11 juillet 2023.

Categorie

1. A lire en ligne

date création

7 mars 2024

Auteur

jacquesandrefines